

SALAIRES UNE URGENCE SOCIALE !



Depuis le 1^{er} juin et la revalorisation automatique du SMIC, liée à l'inflation, ce sont plus de 850 000 agent.e.s de la Fonction publique, majoritairement dans la territoriale, qui voient leur traitement indiciaire passer sous le salaire minimum.

En catégorie C, passeront sous le salaire minimum 10 échelons sur 11 du premier grade, 7 du deuxième grade et 3 du troisième grade. En catégorie B, ce sont 5 échelons du premier grade et 3 du deuxième grade qui sont concernés. Même La catégorie A-type ne démarrera désormais qu'à 1,04 fois le SMIC.

Une indemnité dite « différentielle » sera versée aux agent.e.s concerné.e.s pour compenser ce décalage. Pour autant, non seulement l'application de ce principe ne fait que rattraper le SMIC mais il signifie pour ces agent.e.s une stagnation salariale pour de nombreuses années. Ce sont les gains liés à la carrière passée qui sont annihilés et c'est le droit à la carrière qui est attaqué ! En outre, cette indemnité ne donne pas lieu à cotisation retraite, pénalisant doublement les collègues. Discriminé.e.s dans leur carrière, ces agent.e.s deviendront, après la mise en conformité des branches professionnelles, les seuls salarié.e.s de France à cotiser sur une base salariale inférieure au SMIC. C'est autant scandaleux qu'inacceptable !

POUR LA FSU TERRITORIALE DE L'HERAULT, C'EST INACCEPTABLE. D'ABORD POUR LES AGENT.E.S CONCERNÉ.E.S ET POUR CE QUE CELA DIT DE LA RECONNAISSANCE ACCORDÉE À LA FONCTION PUBLIQUE ET AU SERVICE PUBLIC.

POUR LA FSU TERRITORIALE DE L'HERAULT, L'URGENCE EST À REVALORISER LES SALAIRES DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE PAR LA REVALORISATION DE 20% DU POINT D'INDICE, L'INDEXATION DE SA VALEUR SUR L'INFLATION ET L'AJOUT DE 80 POINTS D'INDICE SUR TOUS LES ÉCHELONS.

En attendant, il est nécessaire que l'indemnité différentielle soit intégrée au calcul des droits à la retraite, c'est une mesure de justice sociale minimale qui doit immédiatement être mise en œuvre.

Avec l'intersyndicale Fonction publique, la FSU Territoriale se saisira de toutes les opportunités pour construire des mobilisations et s'inscrit d'ores et déjà dans la journée d'action prévue à la rentrée. Elle étudie également la possibilité de saisir le Conseil d'Etat pour dénoncer cette injustice salariale.

Dans le contexte de "vie chère" que nous connaissons, la FSU Territoriale de l'Hérault veut poursuivre le dialogue avec la collectivité départementale qui doit agir à son niveau. En effet la réponse par le télétravail et l'utilisation des véhicules de service n'est ni suffisante ni toujours adaptée à tous.tes les agent.e.s et tous les services publics. De nombreux.ses agent.e.s résident à une distance significative de leur lieu de travail, et parmi eux, les personnels contractuel.les qui n'ont pas réellement choisi leur lieu d'affectation.



La FSU Territoriale de l'Hérault

Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 4

04 67 67 77 04 fsu@herault.fr

snuter34fsu.fr lafsuterritoriale

@fsu-territoriale.bsky.social



Engagé.e.s
au quotidien



FACE À CETTE URGENCE SOCIALE, LA FSU TERRITORIALE REVENDIQUE :

- L'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice** et l'attribution de 80 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des échelons, indispensables pour compenser les pertes accumulées ;
- L'indexation automatique du point d'indice sur l'inflation**, afin que le pouvoir d'achat des agent·es ne soit plus la variable d'ajustement des politiques budgétaires ;
- Le rétablissement immédiat de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ;**
 - La reconstruction des grilles indiciaires** afin de restaurer une progression de carrière significative et redonner du sens à l'avancement, pour que l'engagement et l'expérience soient véritablement reconnus ;
 - La mise en œuvre effective de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**, avec des plans d'action contraignants dans chaque collectivité ;
 - Un plan ambitieux de titularisation** pour résorber la précarité et renforcer la continuité du service public ;
 - La fin du jour de carence et le rétablissement de la prise en charge à 100 % des arrêts maladie ;**
 - Le passage progressif à la semaine de 32 heures** sans perte de salaire ;
 - La pérennisation du régime CNRACL** sans en faire peser le coût sur les collectivités au détriment des rémunérations.

L'urgence est aussi de sortir de la dépendance aux énergies fossiles, soumises aux aléas géopolitiques et aux fluctuations des marchés. Notre modèle économique et énergétique pèse sur les plus bas revenus et accentue le changement climatique. **Accélérer la transition vers des énergies renouvelables et se diriger vers une gestion publique de l'énergie, c'est agir à la fois pour le climat et le pouvoir d'achat des agent·es.**

SALAIRES, SERVICES PUBLICS, PROTECTION DES AGENT·ES, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : CES COMBATS N'EN FONT QU'UN POUR LA FSU TERRITORIALE. ILS SONT LES PILIERS D'UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE. CAR ON NE PEUT PAS DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC SANS DÉFENDRE CELLES ET CEUX QUI LE FONT VIVRE CHAQUE JOUR !



La FSU Territoriale de l'Hérault

Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 4

☎ 04 67 67 77 04 ✉ fsu@herault.fr

🌐 sninter34fsu.fr

📘 lafsuterritoriale

🐦 @fsu-territoriale.bsky.social



Engagé·es
au quotidien